

Sur la situation engendrée par les politiques migratoires aux portes de l'Europe

La politique migratoire menée depuis des années en Europe ne cesse de se durcir et entraîne de nombreux bouleversements se répercutant aussi bien à l'intérieur qu'au delà de ses frontières. La sécurisation des axes de passages, les conditions d'accès au séjour de plus en plus restrictives et les accords de marchandisation conclus entre états, en plus de s'opposer aux libertés fondamentales d'installation et de circulation, maintiennent dans la souffrance et la violence des milliers de personnes coincées entre les pays qu'elles tentent de fuir et les barrières de l'Europe.



Verrouillage des frontières et des routes migratoires

Au début des années 2000, le gouvernement espagnol stoppe l'immigration subsaharienne et ferme l'accès aux enclaves espagnoles de Ceuta et Mellila en déployant les premiers grillages autour de celles-ci. Dès lors, et en fonction du moment et de leurs intérêts, les autorités n'ont eu de cesse de bloquer et sécuriser intensivement leurs frontières, que ce soit en construisant des murs, ou en exerçant des contrôles terrestres, aériens ou maritimes. Le 28 avril 2017, la seconde clôture entre la Hongrie et la Serbie vient d'être terminée. D'une longueur de 155 kilomètres pour 3 mètres de hauteur, elle complète l'arsenal déployé sur la route des Balkans déjà fermée depuis un an. Deux jours auparavant, la Turquie annonçait la fin de la première étape de la construction d'une fortification prévue sur l'ensemble des 900 kilomètres de frontière commune avec la Syrie pour une longueur déjà effective de 550 kilomètres.

Les routes migratoires évoluent en fonction des différents obstacles et les exilés doivent continuellement s'adapter pour parvenir à leur destination. Les trajets deviennent plus longs et plus dangereux, la dépendance face aux passeurs s'accroît et les tarifs augmentent tout comme le nombre de morts¹. Cette politique de fermeture n'a fait que déplacer les passages d'un endroit à l'autre et fragmenter les différents points d'accès. Les pressions exercées par l'Union européenne sur les pays limitrophes à ses frontières permettent à celle-ci de se dégager de sa responsabilité, mais les conséquences sont aussi multiples que dramatiques.

Bloqués entre les frontières

Du fait de la sécurisation exercée sur chaque axe, les populations en exil rencontrent de nombreuses difficultés pour atteindre la destination de leur choix. Les trajets sont longs et peuvent durer des années, et parfois, s'arrêtent là où il est impossible d'aller plus loin. Les populations se retrouvent temporairement voire définitivement bloquées à différentes étapes de leur parcours, et du fait de leur vulnérabilité liée à leur clandestinité, deviennent des proies faciles. Elles doivent faire face aux forces de police, autorités locales, exploiters privés (passeurs, mafias, chefs de groupes, patrons, marchands de

¹ Fin avril, plus de 1000 morts étaient recensés en Méditerranée depuis le début de l'année, dont 150 enfants.

sommeil, proxénètes...), populations potentiellement hostiles² voire xénophobes, groupes para-militaires³... Agressions, humiliations, rackets, viols soumettent ces populations à une tension constante. De multiples témoignages attestent de la difficulté de ces périple⁴.

Une des principales difficultés est liée aux ressources financières, surtout pour les personnes n'ayant pas ou plus de contacts avec leur famille ou leurs proches. Certaines perdent tout leur argent sur la route alors que les passages coûtent cher. Obtenir les nécessités de base tel le logement, la nourriture, le transport, le crédit téléphonique ou quelques habits chauds est extrêmement compliqué voire impossible, nombreuses sont les personnes qui dorment alors à la rue ou dans des abris de fortune. Le recours au travail clandestin dans des conditions d'exploitation maximale ou aux réseaux de prostitution devient alors la seule issue⁵.

Les réfugiés peuvent se retrouver coincés dans des camps humanitaires ou des zones de transit fermées dont les formes et les conditions varient. L'accès au soin, à l'hygiène et à l'éducation sont là aussi un problème constant. De nombreux témoignages d'individus, d'associations ou d'organismes décrivent les conditions dans les campements et ce qu'endurent les réfugiés y survivant⁶. Des personnes vulnérables – liées aux conditions de santé mentale ou physique engendrées par les conflits ou tortures qu'elles ont pu subir en fuyant leur pays ou par les circonstances anxiogènes que crée l'attente et l'impossibilité de se projeter dans un avenir proche – ne sont pas prises en considération et en conséquence demeurent très souvent livrées à elles même. Les séjours y sont parfois longs, et la menace d'un retour forcé est toujours présente. De nombreux cas de suicide ou d'automutilation sont constatés⁷.



Des protestations et révoltes peuvent éclater, mais celles-ci restent souvent isolées et se heurtent à des rapports de force défavorables. Certaines personnes tentent face à ces situations l'ultime recours des grèves de la faim. Douze jeunes demandeurs d'asile retenus sur l'île de Lesbos voyant leur demande rejetée ont cessé de s'alimenter depuis le 21 avril 2017. Ils dénoncent les conditions indignes, les délais très long dans les procédures (dix mois environ pour ceux-ci) et revendiquent leur droit à aller sur le continent et à obtenir des papiers. Ils sont actuellement enfermés dans une zone où sont maintenus les prisonniers avant leur déportation. Originaires du Kurdistan syrien pour onze d'entre eux, tout retour en Turquie entraînerait persécutions et répressions. On se souvient également de la grève de la faim des neuf Iraniens à Calais durant une quinzaine de jours, ou celle de Mohammed A. resté en grève pendant plus d'un mois pour échapper à son expulsion en Turquie depuis la Grèce en janvier 2017.

2 Un camp de réfugiés Syrien a été attaqué près d'Izmir en Turquie après que le voisinage ait fait circuler la rumeur que ceux-ci auraient battu un enfant. Des couteaux et bâtons ont été utilisés pendant l'attaque, une trentaine de personnes ont été blessées dont une sévèrement. Environ 500 personnes ont été forcées de quitter le camp après l'attaque.

3 Le recrutement de milices désignées comme « chasseurs frontaliers » est plébiscité par le chef du gouvernement Viktor Orban. Celles-ci patrouillent désormais armes à la main le long des clôtures. Des groupes para-militaires armés et cagoulés patrouillent également en Libye notamment au bord des côtes Méditerranéennes.

4 Lire les récits : « Partir et raconter » de Mahmoud Traoré et Bruno Le Dantec, Editions Lignes, et « Réfugié » de Emmanuel Mbolela, Editions Libertalia.

5 La situation en Libye est à ce titre dramatique, les personnes se retrouvent confrontés à des groupes armés ou des réseaux organisés. Elles peuvent être confrontées au travail forcé (l'existence de marchés d'esclave a été rapportée par l'Organisation internationale des migrations), ou au viol.

6 Le site : <http://bordermonitoring.eu/> recense notamment de nombreux témoignages sur les conditions dans les Balkans et en Grèce. Le site : <https://medium.com/@AreYouSyrious> relaie des informations quotidiennes provenant de nombreux pays.

7 Rien qu'en janvier 2017, douze tentatives de suicide et de six cas d'automutilation sur l'île de Samos en Grèce.

Politique de dissuasion

En plus des conditions de précarisation extrêmes dans lesquelles sont maintenus les exilés, les états exercent une politique délibérée de dissuasion afin de les décourager, de les inciter au retour dans leur pays et d'éviter qu'ils restent trop longtemps au même endroit et puissent s'organiser. Cette politique prend la forme de déplacements à l'intérieur des pays, de destruction des biens et des habitations, de refoulements à la frontière, et de violences physiques et morales quotidiennes.

Depuis près d'un an, l'Italie affrète quotidiennement des bus partant de Vintimille à destination du sud du pays (à Tarente, ou en Sardaigne notamment). De là, les déportés sont enfermés le temps nécessaire pour prélever leurs empreintes, avec usage fréquent de la force et de la torture, comme en attestent de nombreux rapports émanant d'organisations officielles. Depuis la fin du mois de novembre 2016, les rafles et déportations s'intensifient également au Maghreb⁸. En Algérie les refoulements se font vers le sud saharien, aux frontières avec le Niger et le Mali. Elles se déroulent dans des conditions inhumaines, les personnes étant laissées sans le minimum pour leur survie (nourriture, eau...). Au Maroc, les déportations se font en direction de la frontière avec l'Algérie (région d'Oujda) et vers le sud et l'intérieur du pays. Les personnes y sont souvent enfermées dans des camps ou des commissariats, parfois laissées en plein désert, et de très nombreux cas de violences et tortures sont dénoncés.



Le refoulement arbitraire ou méthode appelée *push-back* consiste à repousser les personnes interceptées en mer ou vers les zones frontalières alors qu'elles devraient être prises en charge dans le pays où elles viennent de poser le pied. Ce procédé pourtant illégal est utilisé à chaque frontière. Lors de l'assaut massif de l'enclave espagnole de Ceuta le 31 décembre 2016, sur les mille personnes ayant franchi la double-enclavée barbelée, seules deux ont pu rester sur le territoire, toutes les autres ont été renvoyées au Maroc.

Les campements de fortune ou logements squattés sont régulièrement expulsés par les forces de police. Les quelques affaires personnelles, couvertures ou tentes et papiers sont délibérément détruits lors de ces attaques violentes. En février 2017, les campements de Torbalı and Bayındır situés dans la région rurale d'Izmir ont été détruits par la gendarmerie turque. Les réfugiés de nationalité syrienne y travaillant comme saisonniers agricoles – pour les plus bas salaires et les plus longues durées – quand ils sont payés. En les chassant, les autorités savent qu'ils ne pourront pas garder leur emploi et donc leur seule source de revenus. A Lesbos le 28 avril 2017, un des squats de l'île est encore évacué, les personnes présentes à l'intérieur passent la nuit au commissariat et sont présentées devant la justice.

⁸ Des rafles massives peuvent être menées par les forces de police, traquant les personnes dans les rues, les campements ou appartements. Ce fut par exemple le cas en décembre 2016 où environ 1400 subsahariens ont été arrêtés, retenus dans un camp improvisé à Zeralda (banlieue d'Alger), avant d'être reconduits à Tamanrasset, ville située au sud du pays, puis à Agadez au Niger. Parmi les personnes raflées, certaines étaient en possession de titre de séjour régulier.

Enfermement généralisé

Les états planifient des déportations et des déplacements de population en masse, et pour cela, les réponses de type coercitives sont privilégiées. En Hongrie, l'enfermement est devenu systématique depuis le 28 mars 2017 pour tous les demandeurs d'asile. Il s'effectue ainsi dans des zones de transit situées à proximité de la frontière serbe dans des conteneurs placés entre deux lignes de barbelés. La Bulgarie, depuis le 1er janvier 2016 autorise la détention des demandeurs d'asile, et suite aux révoltes dans le centre de Harmanlı en août et novembre 2016, deux nouveaux centres fermés ont été créés. Fin 2016, l'Italie a annoncé la ré-ouverture ou l'agrandissement de plusieurs Centres d'Identification et d'Expulsion (CIE) qui n'étaient plus opérants et la création d'ici cet été de quatorze nouveaux centres dont l'appellation sera dorénavant Centres de permanence pour le rapatriement (CPR) pour une capacité de 1600 places.

Dans le cadre des accords signés avec la Turquie le 18 mars 2016 et afin d'accroître la capacité de détention et d'accélérer les déportations prévues, la Grèce construit de nouveaux centres d'enfermement et de déportation. L'un d'entre eux a ouvert à Kos le 30 mars 2017 et d'autres sont prévus dans chacune des îles de la mer Égée. Cet accord dont les états européens se félicitent de l'efficacité permet de mettre en place un système d'enfermement grandeur nature : les îles grecques se transforment en prisons à ciel ouvert pour près de 15 000 personnes en attendant leur retour en Turquie. Cet accord ainsi que les décrets de police de juin 2016 et les plans de mise en application de décembre 2016 élargissent les possibilités de détention des réfugiés grâce à des critères aussi larges qu'arbitraires.

Les personnes expulsées depuis la Grèce, après avoir été maintenues dans un camp puis en zone d'attente sont à leur arrivée en Turquie encore une fois enfermées, conduisant au final à des périodes longues de détention⁹. La Turquie quant à elle posséderait au moins une vingtaine de centres de rétention, et les personnes réadmissibles depuis les îles grecques seraient essentiellement enfermées dans un centre à Dikili pour des durées variant de quelques semaines à six mois. Le contact avec les détenus y est quasiment impossible : les avocats n'ont pas d'accès, les téléphones sont confisqués et les visites de proches amis ou familles ne sont pas permises. Le seul moyen de contact reste des cabines téléphoniques payantes qui demeurent inaccessibles sans argent. Les témoignages recueillis font également état de nourriture avariée, de cellules surpeuplées, de l'impossibilité d'avoir des cigarettes et de nombreux abus policier.



Dans la plupart des pays, l'enfermement est le moyen privilégié pour maintenir les réfugiés sous contrôle. Les possibilités de recours, d'être assisté par un interprète ou un soutien indépendant sont évidemment plus difficiles – si ce n'est impossible – à obtenir en situation d'isolement ou d'enfermement. La détention s'effectue arbitrairement sous diverses formes et dans divers lieux, souvent hors des cadres juridiques et des protections internationales : commissariats, centres de détention, centres fermés, camps, ou zones de transit... De nombreux actes conduisent également à la détention : entrer illégalement dans un territoire où s'opposer à son expulsion peuvent être punis pénalement lors de

⁹ <https://noborderkitchenlesvos.noblogs.org/post/2017/04/20/deportations-more-deportations-and-arbitray-detention-whats-going-on-on-the-island/>

procès expéditifs. Suite aux tentatives de passage à Ceuta fin février 2017, plus d'une centaine de personnes ont été condamnées pour des durées allant de trois à six mois d'enfermement. Ahmed H. pour avoir tenté d'entrer sur le territoire hongrois lors d'un rassemblement au poste frontière s'est vu inculqué en novembre 2016 d'une peine de dix années d'enfermement.

Verrouillage juridique

Parallèlement à l'enfermement, les réglementations évoluent au sein de chaque pays et s'alignent sur la politique globale dictée par l'Union européenne créant ainsi un véritable mur juridique¹⁰. La Grèce a par exemple modifié son droit d'asile pour le conformer avec l'accord UE / Turquie. La récente législation impose pour toutes les personnes arrivées depuis le 20 mars 2016 une procédure spécifique nommée *fast-track border procedure* applicable dans les centres de réception et d'identification situés sur les îles Grecques. Celle-ci impose pour les personnes qui recherchent une protection internationale leur enregistrement et un traitement express en moins de 14 jours, basé non sur le fond, mais sur l'évaluation du critère de recevabilité. Les demandeurs sont examinés individuellement pour évaluer si un pays de transit précédent – dans le cas des personnes arrivant dans les îles de la mer Égée, cela signifie la Turquie – peut être considéré comme un pays tiers sûr, et donc procéder à un renvoi.

L'Italie, redevenue le principal pays d'entrée européen, adopte en force un décret le 28 mars 2017 qui remet profondément en cause les possibilités d'obtenir l'asile. Il prévoit en outre pour les personnes ayant transité ou venant de pays considérés comme sûrs (par exemple la Turquie) de voir leur demande simplement rejetée ou traitée en procédure accélérée, des contrôles accrus pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, et des limitations dans les possibilités de défense et de recours. De surcroît, un travail non-rémunéré dans les collectivités ou entreprises sera rendu obligatoire pour les demandeurs d'asile.

La majorité des pays imposent toujours plus de contraintes et réduisent les possibilités de faire valoir les droits des réfugiés. Les accords de réadmission sont également de plus en plus fréquents, et sont couramment passés avec des pays en guerre. La Turquie qui, il y a un an encore, accueillait des milliers de réfugiés ferme dorénavant ses portes et conclut de nombreux accords de réadmission avec des pays tels le Pakistan, le Nigeria ou la Syrie, et en négocie actuellement avec l'Iran, la Somalie et l'Afghanistan. La Libye quant à elle renvoie au Niger et au Mali.



10 Sur les récentes modifications des conditions d'asiles dans les principaux pays Européens, voir le rapport : http://s3.amazonaws.com/ecre/wp-content/uploads/2016/03/31105450/AIDA_2016Update_CountryOverviews-4.pdf

Des répercussions au delà de l'Europe

L'Union européenne met en place depuis une quinzaine d'années une politique d'externalisation de la question migratoire. Elle entend ainsi refouler les populations aux limites de ses frontières¹¹ – au plus près des départs – en contraignant les pays tiers à prendre en charge eux mêmes le traitement des processus de protection et d'asile et à assurer la sécurisation de leurs frontières. Des accords entre états sont conclus sur la base de négociations, les réfugiés servant de monnaie d'échange et de moyen de pression. Les répercussions sur les pays limitrophes sont, on l'a vu, d'ordre matériel (contrôles, refoulements, militarisation), législatif (durcissement des voies d'accès légales), et humanitaire par une détérioration dévastatrice des conditions d'accueil pour les populations. Tel un jeu de domino, la volonté de l'Europe se propage de pays en pays et exacerbe les tensions déjà existantes, de nombreux états devenant ainsi les gendarmes de l'Europe.

La fermeture des accès à l'Europe par le nord du Maroc a été suivie en 2015 de la militarisation de la frontière entre le Maroc et l'Algérie avec la construction sur 450 km d'une clôture côté marocain, d'un fossé côté algérien, et de nombreux postes de surveillance situés aux abords des villages. Là où il était par exemple encore possible jusqu'en janvier 2015 d'entrer en Algérie sans visa pour les ressortissants syriens, la clandestinité devient la règle et renforce encore leur vulnérabilité. Le 18 avril 2017, une cinquantaine de réfugiés fuyant la Syrie se retrouvent bloqués près de la ville frontalière de Figuig au Maroc, sans ressources, dans une zone désertique. Au sein du groupe se trouvent de nombreux enfants et notamment deux femmes enceintes dont l'une d'elle a accouché en plein désert sans aucun soutien, les autorités marocaines et algériennes se renvoyant la responsabilité.



Avec la fermeture de la route des Balkans, et l'accord UE-Turquie, la situation s'est encore dégradée : des milliers de personnes sont bloquées en Serbie (7000 personnes), en Grèce (60000 personnes) et maintenant en Turquie (qui accueille plus 3 millions de réfugiés), engendrant des conditions catastrophiques pour celles-ci. Des populations entières en Syrie se retrouvent de fait dans l'impossibilité de fuir les conflits. La fermeture avec la Turquie a commencé il y a environ deux ans, tout comme celle avec la Jordanie. Le Liban n'offre quant à lui guère de perspectives : sa population intègre déjà plus d'un million de réfugiés syriens (sur 6 millions d'habitants) et ceux-ci risquent la détention, l'arrestation et sont soumis à des restrictions de mouvement du fait des nombreux postes de contrôles. Des milliers de personnes sont donc contraintes à rester dans une zone de guerre en Syrie soumise à de violents affrontements.

La voie principale d'accès à l'Europe est alors la Libye, mais le chaos régnant dans le pays depuis 2011 fait que les conditions y sont aussi incertaines que dangereuses (enfermements arbitraires, travaux forcés, violence physiques, non accès aux soins, déportations,...)¹². C'est pourtant ce pays qui était l'objet

11 Le règlement Dublin III permet ainsi de renvoyer les demandeurs d'asile au plus près dans le premier pays d'entrée en Europe et sa nouvelle mouture prévoit de surcroît un traitement directement dans les pays de passage hors-Europe (Turquie, Libye, Tunisie, Niger...). Les centres de tri appelés « hotspot » et situés près de point d'accès côtiers au sud de l'Italie et dans les îles grecques de la mer Égée permettent de bloquer et trier les exilés avant même qu'ils ne puissent poser un pied sur le continent.

12 Selon le ministère français des affaires étrangères, il est : « formellement déconseillé aux ressortissants français de s'y

de toutes les attentions lors du sommet de Malte en février dernier. La commission européenne prévoit d'ailleurs une collaboration à hauteur de 200 millions d'euros avec ce pays. Dans le catalogue de mesures requises figurent le renforcement de la formation des garde-côtes libyens et la fourniture de matériel plus performant ; l'installation de camps de réfugiés avec la participation de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; le financement de retours volontaires dans les pays de départ ; le contrôle des frontières du sud de la Libye.

Pour conclure

Face à ce qu'elle appelle *crise migratoire*, l'Union européenne dans sa communication annonçait vouloir relocaliser depuis les hotspots situés en Grèce et en Italie 160 000 personnes, elle en est actuellement à 0,8 % de ces prévisions. Quand bien même elle respecterait ses propres annonces, les conséquences seraient tout autant calamiteuses. Car ce sont les *fondements* mêmes de sa politique qui sont désastreux. Les chiffres annonçant les personnes accueillies même s'ils étaient plus glorieux ne changeraient pas les logiques et les politiques mises en place. Il est facile de recevoir 90 % des personnes demandant un droit d'asile sur son sol, quand l'immense majorité des réfugiés reste bloquée à l'extérieur des frontières. La notion même d'asile où de protection est à questionner lorsque des personnes fuyant les conflits peuvent être amenées à demander l'asile dans leur propres pays ou dans d'autres où les conditions qu'elles rencontrent ne seront guère plus enviables. Alors que certains trouvent refuge en Europe, combien restent sur le carreau ? Il n'y aurait pas de place pour tout le monde, c'est la leçon que l'on nous enseigne. Au delà de cette *injustice*, ce ne sont pas les *règles* mais bien le *jeu* qui nous questionne, celui qui dicte de prendre les richesses, mais pas la misère.

Le traitement de la question migratoire appliqué par l'Union européenne et ses états membres n'est pas une donnée unique et n'est pas de sa responsabilité unique. Chaque état de par le monde défend son territoire et ses propres intérêts, il n'y a pas d'humanisme à chercher, mais des réalités économiques et politiques à comprendre et à combattre. Les déstabilisations, guerres et conflits, liées à l'exploitation capitaliste et aux clivages politiques totalitaires s'exacerbent dans chaque partie du monde. Les tensions sont grandes et la situation semble pouvoir exploser à tout moment. Les conséquences directes sont maintenant visibles à notre porte. L'Europe se renferme face à ce qu'elle définit comme une menace et elle continuera de le faire dans le futur. A l'intérieur du territoire, où l'on vise le maintien d'une *sécurité* et la continuité du fonctionnement d'un ordre établi, nous voyons apparaître la montée des violences, des protectionnismes et des fascismes qui découlent de cette politique. Nous comprenons ainsi l'importance de s'opposer à toutes les fermetures, où qu'elles soient.



rendre. Le terrorisme, les combats disséminés dans le pays, l'insuffisant déploiement des forces de sécurité gouvernementales, la prolifération des armes et la présence de différents groupes armés imposent la plus grande prudence et une vigilance permanente, notamment lors des déplacements, lesquels sont formellement déconseillés ».

